

Le 2 octobre 2026

« Par Système de dépôt électronique »

Me Johanne Skelling

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
500 boul. René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal, Québec
H2Z 1W7

Objet : Dossier R-4334-2026
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification
des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er}
octobre 2026

Chère consœur,

Le GRAME dépose par la présente une demande de paiement de frais en lien avec sa participation au dossier cité en objet. Le total de cette demande est 72% moins élevé que celui du budget de participation¹, considérant que l'intervenant a décidé de mettre fin à son intervention le 31 juillet 2026, par le dépôt de commentaires finaux².

Tel qu'indiqué préalablement³, cette décision a été prise suite au retrait par Énergir des demandes portant sur l'impact du *Projet de règlement modifiant le Règlement concernant le gaz de source renouvelable* (« Projet de règlement ») sur le dossier en objet⁴, suite à l'annonce du gouvernement selon laquelle ledit Projet de règlement ne sera pas édicté tel que publié. En effet, plusieurs des enjeux retenus par l'intervenant étaient liés à l'adoption de nouvelles cibles telles qu'établies dans le Projet de règlement. Dans les circonstances, le GRAME a choisi de déposer un mémoire exposant ses commentaires et recommandations finaux portant sur les autres enjeux. Le GRAME soumet que sa demande de paiement de frais est raisonnable et demande à la Régie de lui en accorder le remboursement.

¹ C-GRAME-0008

² [C-GRAME-0013](#)

³ [C-GRAME-0012](#)

⁴ [B-0155](#)

∞ GENEVIÈVE PAQUET, LL. M. ∞
Avocate / Lawyer

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Skelling, l'expression de nos salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

P.j. (1)

cc. Me Marie-Lemay Lachance et Me Philip Thibodeau, pour Énergir